

Vos cotisations

Régime complémentaire prévoyance



CCN PLASTURGIE

IDCC 292

Salariés non cadres* (ne relevant pas des articles 4 et 4bis de la Convention Collective Nationale de retraite et de prévoyance du 14 mars 1947), ayant une ancienneté d'au moins 3 mois dans l'entreprise.

En vigueur au 1^{er} janvier 2021

TAUX DE COTISATIONS		
En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE	0,93 %	0,93 %
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION DECES/INCAPACITE/INVALIDITE FACULTATIVE	1,62 %	1,62%
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION DECES FACULTATIVE	1,17 %	1,17 %
REGIME BASE CONVENTIONNELLE OBLIGATOIRE + OPTION INCAPACITE/INVALIDITE FACULTATIVE	1,38%	1,38 %
OPTION DECES facultative en complément du régime base conventionnelle	0,24 %	0,24 %
OPTION INCAPACITE/INVALIDITE facultative en complément du régime base conventionnelle	0,45%	0,45%
OPTION DECES/INCAPACITE/INVALIDITE facultative en complément du régime base conventionnelle	0,69 %	0,69 %

DETAIL PAR RISQUE DU TAUX DE COTISATIONS CONVENTIONNEL		
En pourcentage du salaire brut annuel		
Garanties	TA	TB
Décès	0,24 %	0,24 %
Incapacité	0,27 %	0,27 %
Invalidité	0,38 %	0,38 %
Reprise des sinistres en cours	0,03 %	0,03 %
Portabilité	0,01 %	0,01 %
TOTAL	0,93 %	0,93 %

* tel que défini dans l'accord de branche

Abréviations : TA : fraction de salaire inférieure ou égale au PASS
TB : fraction de salaire comprise entre 1 fois et 4 fois le PASS
PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale

APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500

38 rue François Peissel
BP 99
69644 Caluire et Cuire Cedex
www.apicil.com